

Mémoire « Cris du cœur »
Commission indépendante sur le Caribou
Avril-mai 2022

Auteur : Le collectif de la Grande marche pour la protection des forêts (le « Collectif »)¹

Qui sommes-nous?

Le Collectif est un mouvement citoyen dont les demandes sont appuyées par de nombreuses organisations². Nous avons organisé une marche de Ripon à Québec à la fin de l'été 2021 pour promouvoir l'importance de la biodiversité, des aires protégées et du dialogue avec les Premières Nations dans tout ce qui a trait à l'environnement. Au terme de ce long périple (plus de 500 km), des marches en soutien ont été organisées dans plusieurs régions de la province, et toutes ont convergé vers Québec pour un grand rassemblement, où allochtones et autochtones ont pu échanger en paroles, en musique et en danse le 16 octobre dernier. Certains membres du mouvement ont ensuite rencontré messieurs les ministres Benoit Charrette et Pierre Dufour le 19 octobre pour leur faire part des quatre demandes du Collectif :

1. Entériner la centaine de projets prioritaires d'aires protégées en terres publiques dans le sud du Québec.
2. Soutenir la création d'un observatoire indépendant de la forêt, dont la mission serait d'intégrer la science, les savoirs autochtones et les aspirations citoyennes dans la gestion des forêts.
3. Protéger les boisés urbains et périurbains dans les communautés métropolitaines et les MRC où le pourcentage de couvert forestier est inférieur à 50 %, en adoptant une loi inspirée de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
4. Modifier la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* pour y inclure, préalablement aux opérations sur le terrain, de façon « significative et mesurable » :
 - i) la conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire forestier et ii) des mesures immédiates pour la protection de l'habitat des espèces menacées et vulnérables, ainsi que des autres milieux d'intérêt pour la biodiversité, comme les milieux humides et les forêts anciennes.

Cris du cœur

Des centaines d'allochtones et d'autochtones joignent leur voix pour porter jusqu'à vous les grognements du caribou, animal discret, résilient et la plupart du temps silencieux, d'aussi loin que la forêt boréale de l'Abitibi, le parc national des Grands-Jardins de Charlevoix, les montagnes du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les monts Notre-Dame en Gaspésie :

Après tout ce que j'ai fait pour vous depuis des millénaires, ne m'abandonnez pas!

¹ <https://www.lagrandemarche.ca/>

² Notamment le Réseau Demain le Québec (Fondation David Suzuki), la communauté Anishinabeg de Kitigan Zibi, Nature Québec, SNAP Québec, Mères au front, La Planète s'invite au parlement, Le Grand Conseil des Atikamekws, L'Action Boréale, le Front commun pour la transition énergétique, le Réseau québécois des Groupes écologistes, et l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (<https://www.lagrandemarche.ca/%C3%A0-propos>).

Position du Collectif

Nous sommes d'avis que la future stratégie du caribou doit impérativement assurer le rétablissement de l'ensemble des populations.

Introduction

Le Collectif est tout aussi soucieux d'assurer la pérennité du caribou forestier et montagnard que le gouvernement du Québec. Nous tenons d'ailleurs à remercier le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour son ouverture et pour l'énorme travail accompli afin de préparer les deux scénarios hypothétiques et théoriques à partir de ses données les plus à jour, tant sur l'état des populations animales que sur celui de leurs habitats et des paysages forestiers connexes (les « scénarios »).

L'approche dichotomique de préparation des scénarios, qui est axée sur les impacts économiques et résumée à l'échelle de la province, génère de l'inquiétude au sein du Collectif. En effet, le dossier est très complexe et ne peut être simplement réduit à la question de l'incidence sur l'économie et l'industrie forestière.

Nous vous ferons part de quelques suggestions portant sur l'économie de la forêt, dans le contexte actuel de la réconciliation nécessaire avec les autochtones, ainsi que de recommandations visant l'optimisation des chances de rétablissement des trois hardes déjà (ou bientôt) en enclos. Ces propositions sont faites en tenant compte de l'état de perturbation (d'origine anthropique ou naturelle) de la forêt québécoise, puisque nous savons que les changements climatiques (et les événements météorologiques de plus en plus sévères qui en découlent, notamment la présence accrue d'insectes ravageurs) feront probablement en sorte que la productivité de notre forêt sera appelée à décroître.

Méthodologie de calcul des scénarios

Il va de soi qu'un cadre se devait d'être établi pour évaluer dans l'ensemble la pertinence d'élaborer puis d'implanter une stratégie portant sur le caribou. Un tel cadre ne peut ignorer les conséquences socio-économiques qui en découlent. La décision du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (le « Ministre ») de consulter les autochtones, les parties prenantes et les citoyens est appréciée, car il est essentiel de bien saisir les enjeux et les souhaits de la population québécoise.

Le Collectif prend en compte le fait que les volumes d'utilisation projetés par le forestier en chef pour la période 2018-2023, au cours de laquelle les scénarios ont été élaborés, n'est que le résultat d'une approximation. Nous apprécions le partage de l'information sur la méthodologie choisie et comprenons que la matrice d'utilisation a été construite à partir des possibilités forestières 2018-2023 et de la moyenne annuelle des volumes consommés par les usines entre 2010 et 2020. Étant vérifiables, ces dernières données rendent probants les calculs de volumes attribuables, même si les conséquences sur ces volumes pourraient changer selon les résultats finaux des calculs du forestier en chef.

Il est cependant intéressant de constater que les volumes de bois consommés par les usines de 2010 à 2020 sont, dans la plupart des cas, inférieurs aux volumes attribués et octroyés.

Volume moyen du bois récolté au cours des cinq dernières années par rapport
au volume marchand net attribué et octroyé entre 2018 et 2023³

Régions forestières du Québec	Bois récolté par rapport au bois attribué et octroyé (%)
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	108,8
Abitibi-Témiscamingue	89,5
Capitale-Nationale	79,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	102,9
Côte-Nord	64,0
Nord-du-Québec	94,0

Dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le volume moyen de bois récolté est supérieur au volume marchand attribué et octroyé pour le marché libre au cours des cinq dernières années. Par contre, dans les régions de l’Abitibi-Témiscamingue, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, le volume moyen de bois récolté est inférieur au volume attribué et octroyé. Il est dommage de constater que des massifs forestiers se sont vu retirer leur statut protégé avant la mise en œuvre de la stratégie caribou, alors que dans la même région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le volume de bois récolté était supérieur au volume attribué⁴. Le Collectif considère important que les facteurs et critères d’analyse utilisés par le forestier en chef dans ses calculs sur les possibilités forestières régionales soient connus de la population.

Contexte

« La Commission est la couche socio-économique que nous ajoutons », a déclaré M^{me} Gélinas. Nous comprenons qu’il s’agit de la dernière démarche pour l’élaboration d’une stratégie définitive sur le caribou.

Aspects sociaux

Le Collectif considère importantes les citations suivantes, car l’un des éléments prioritaires à considérer dans l’élaboration de la stratégie est la réconciliation avec les peuples autochtones.

Oui c’est important, il y a des emplois, les gens veulent travailler. Nos gens veulent travailler aussi. Je demande à ces gens-là de nous comprendre aussi. (...)

³ Document de consultation, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, printemps 2022. ISBN (version PDF) : 978-2-550-91441-9.

⁴ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/568721/quebec-annule-des-mesures-de-protection-du-caribou-au-profit-des-forestieres>

On espère que les gens vont comprendre l'importance du caribou dans notre culture. Aussi, pour les écosystèmes dans lequel on retrouve le caribou. C'est important de garder ces territoires-là, ces écosystèmes-là pour le futur de nos jeunes. Pour tout le monde, pas juste pour les Innus. Ça va profiter à tous. (...) Depuis les premiers contacts qu'on a eus, on a fait des traités d'amitié, on a fait des alliances et c'est encore ce que l'on prône aujourd'hui.⁵

Éric Kanapé, conseiller en environnement
Conseil des Innus de Pessamit

Faut dire la vérité aujourd'hui, on est en période de réconciliation. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial disent oui à la réconciliation, mais il faut qu'ils le démontrent, il faut qu'on ait des preuves. On veut du concret, on veut voir que ces gouvernements-là agissent pour ce qu'ils ont dit. Ça veut dire la réconciliation.⁵

Adélar Benjamin, agent de projet
Secteur Territoires et ressources
Conseil des Innus de Pessamit

Ces dernières paroles ont été prononcées en faisant référence au désir des Innus de Pessamit de créer l'aire protégée du Pipmuacan afin de sauvegarder l'une des hardes de caribou forestier de la province.

Le Collectif est conscient qu'un grand nombre d'emplois dépend de l'aménagement de la forêt. Le scénario consultatif révisé ferait en sorte que 841 emplois directs en moins seraient consacrés à l'exploitation forestière. Bien que les données provenant de recherches fondamentales sur la physiologie de la forêt et sur sa réponse au stress causé par le réchauffement soient préliminaires (études en cours d'une durée de dix ans), il y a tout lieu de penser que le niveau de productivité de la forêt boréale sera appelé à décroître au cours des prochaines décennies⁶. Selon le principe de précaution, mieux vaut amorcer maintenant une réflexion afin de diminuer à court terme le nombre d'emplois liés à la foresterie, car les conséquences seront encore plus sévères si l'on reporte cette démarche à plus tard.

En tenant compte de l'implantation du scénario hypothétique révisé, le Collectif comprend que les travaux de fermeture et de reboisement des chemins ainsi que de gestion et de contrôle de la prédation (y compris pour les proies autres que le caribou) créeront des emplois, tant pour les allochtones que pour les autochtones. Ce sera aussi une occasion de rapprochement culturel, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte de la réconciliation.

⁵ La bataille des aires protégées (12 mars 2022), La Semaine verte, Radio-Canada, <https://ici.tou.tv/la-semaine-verte/S51E27?lectureauto=1>

⁶ La semaine verte, À quoi ressemblera la forêt du futur?, 9 octobre 2021, <https://ici.tou.tv/la-semaine-verte/S51E05?lectureauto=1>

Bien qu'ils ne soient pas inclus dans le cadre d'analyse, il ne faut pas oublier que deux parcs nationaux se trouvent dans certaines des régions où des modalités d'aménagement des territoires ont déjà débuté pour limiter ou réduire le niveau de perturbation. L'offre de services récréatifs de ces parcs à des centaines de milliers de visiteurs génère près de 150 emplois permanents et saisonniers directs⁷. La présence d'une harde de caribous en voie de rétablissement ajoute certes à l'attrait et au bien-être de la clientèle en quête de connaissances sur ce rarissime animal, jadis indigène à la forêt méridionale.

Aspects économiques

Au moment où sera confirmé l'appauvrissement de la récolte forestière, ou encore lors du prochain embargo sur notre bois exporté, le contexte nous forcera à revoir le modèle économique actuel de l'industrie forestière. Ne pouvons-nous pas amorcer une réflexion à cet égard dès maintenant?

Mais pour savoir où l'on va, il est important de savoir d'où l'on vient. Rappelons-nous donc l'un des éléments marquants de l'histoire de l'industrie forestière : après la Proclamation royale de 1763, le territoire « indien » est passé sous la protection de la reine d'Angleterre. Or, en 1838 :

Les entrepreneurs forestiers n'étaient pas en reste, eux qui reluquaient, depuis plusieurs années, les beaux arbres de la région du fjord et de l'estuaire du Saint-Laurent. Certains avaient pris les devants et commencé à exploiter la forêt sans que le gouvernement en ait donné l'autorisation. (...) Le gouvernement finit par céder aux pressions des entrepreneurs et des colonisateurs; la protection intégrale du territoire tomba en 1842.⁸

Et que dire du témoignage fondamental de Serge Bouchard livré dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics (2017) :

(...) Les Indiens sont fédéraux et la nature est provinciale. Les provinces immédiatement, en 1867, vont s'activer à concéder toutes les forêts sauvages aux compagnies forestières. Tout le bois accessible (...) a été concédé aux compagnies forestières en 1867. Ce qui veut dire que les Indiens ne peuvent plus chasser, c'est-à-dire qu'ils sont en contrevenance avec les lois de chasse et pêche, mais en plus ils ne peuvent plus être dans le bois, le bois est concédé aux compagnies forestières. (...) Cependant dès 1870, 1875, 1880, il va y avoir des confrontations. Des confrontations entre l'économie globale, l'intérêt des compagnies forestières, qui souvent peuvent être américaines, mais aussi britanniques, et les Indiens chasseurs résidents sur leur territoire de chasse.

⁷ Emplois : ±120 dans le parc national de la Gaspésie, nombre à venir de la Sépaq pour celui des Grands-Jardins.

⁸ BOUCHARD Serge, avec la collaboration de Marie-Christine Lévesque, *Le peuple rieur. Hommage à mes amis innus*. Lux éditeur (Mémoire des Amériques), Montréal, 2017, 320 p.

Les compagnies forestières vont écrire à Québec, disant au gouvernement : « nous avons nos forêts, notre réserve de bois, mais quand on coupe partout on rencontre des Indiens. S'il vous plaît voulez-vous faire quelque chose pour régler le problème. La province ne reconnaît pas l'existence des Indiens, donc prend la lettre et l'envoie à Ottawa. Puis (la province) dit à Ottawa : viens t'occuper de tes Indiens. Et c'est exactement ce processus national qui va se produire au 19^e siècle. C'est-à-dire que le fédéral va mettre en réserve à peu près tous les Indiens. Avec la création des réserves indiennes, on va libérer la forêt pour les compagnies forestières. Vous avez l'exemple chez les Atikamekw, vous l'avez chez les Anishinabek/Algonquin. C'est à partir du moment où les compagnies forestières sont actives que l'on va créer les réserves indiennes, pour que les Indiens ne nuisent à personne. (...)»⁹

La suite commence à être plus connue, c'est la Loi sur les Indiens et tout ce qu'elle implique, la tutelle gouvernementale fédérale et cette triste histoire qu'il est devenu inévitable de nommer génocide envers les peuples autochtones.

Au chapitre des retombées économiques, le lexique du document de consultation stipule que toute dépense constitue un revenu pour quelqu'un, de sorte que cette mécanique transforme inévitablement toute dépense en revenu.

Aux yeux de néophytes en économie, il y a lieu de penser que la valeur ajoutée des produits obtenus dans le cadre d'une économie de services (soins de santé, éducation, culture) est plus difficile à calculer que celle des produits tirés à même l'exploitation des ressources naturelles. Est-ce que la valeur des produits provenant de l'économie de services peut être ajoutée à celle des produits industriels, peu importe leur nature, dans le cadre du calcul du PIB?

Le Collectif considère que les dépenses effectuées dans le cadre de l'implantation des modalités de restauration des habitats (comme les coûts pour le démantèlement et le reboisement des chemins ainsi que l'arrosage préventif de Btk, et les dépenses directes annuelles pour la gestion des populations) font partie de l'économie de services et contribuent à l'économie des régions forestières. Pour implanter le scénario consultatif révisé, il est évident que des ressources financières additionnelles devront être allouées au MFFP.

Sans que l'élaboration de la stratégie pour le caribou ait été planifiée pour répondre à la définition proprement dite de l'économie de régénération, il demeure qu'elle atteint le but de permettre à la vie dans son ensemble, et non seulement à l'être humain, de se maintenir, de se régénérer et, donc, de continuer à offrir sa richesse, plutôt que de s'épuiser comme elle le fait présentement. Le caribou en est un indicateur très clair.

⁹ Leauvive environnement (28 février 2019), CERP Serge Bouchard, YouTube (<https://www.youtube.com/watch?v=VxivQXXsgeg&t=1563s>) et à l'oral (2017).

Chaque espèce a son rôle à jouer dans une économie régénératrice, en contraste avec l'économie actuelle qui favorise les besoins des humains au-dessus des autres formes de vie (desquelles nous dépendons pourtant). Dans l'économie régénératrice, on considère la contribution que chacun fait à l'écosystème ainsi que les besoins de chacun. Nous pouvons dire que les forêts donnent depuis des temps immémoriaux aux humains tout ce dont ils ont besoin. Mais que redonnons-nous dans ce principe de régénération? Le déclin du caribou nous démontre bien que nous prenons trop de ressources et d'espace en ce moment, sans redonner pour assurer un équilibre. Redonner, c'est entrer dans une relation de réciprocité et respecter les autres formes de vie. C'est la base d'une nouvelle économie régénératrice : préserver davantage de forêts (aires protégées) et mieux gérer l'exploitation dans les régions forestières selon une vision réellement durable.

Afin d'assurer la pérennité de l'industrie forestière, mais avec un niveau d'intensité moindre, le Collectif est d'avis qu'il faut réduire la possibilité forestière à partir de laquelle les volumes attribuables sont calculés. Un indicateur rigoureux et fiable servant de base au calcul de la possibilité forestière devrait être celui de la biodiversité à préserver. Si le caribou est l'espèce parapluie en cette période de questionnement où la science nous a montré qu'un niveau de perturbation ne devrait pas excéder 35 %, d'autres espèces parapluie pourraient jouer ce rôle dans d'autres forêts du Québec. Nous souhaitons que l'utilisation du bois comme matériau de construction se poursuive, car il s'agit de l'un des matériaux les plus écologiques. Toutefois, pour que cette utilisation et l'aménagement des forêts soient réellement durables, nous devons nous assurer que la biodiversité ne se dégrade pas à court, moyen et long terme.

En sus de l'aménagement forestier de moindre intensité et de la restauration forestière, le Collectif considère que d'autres activités liées à la forêt pourraient contribuer à l'économie régionale. Les microentreprises locales de transformation, comme la production de chevrons ou de charpentes murales isolées prêtes pour l'assemblage, la récolte de produits forestiers non ligneux (comme les champignons ou la résine) ou les activités forestières récréatives ou culturelles (partage de savoir-faire traditionnel) en sont des exemples.

Au chapitre des droits et intérêts des Premières Nations, le Collectif a pris bonne note que ces dernières ont souligné l'importance d'être étroitement associées à toutes les étapes du processus de rétablissement du caribou.

Elles sont désireuses de voir leurs connaissances intégrées et souhaitent renforcer et améliorer la reconnaissance de leurs capacités à l'égard du rétablissement du caribou. Elles soulèvent l'importance du rétablissement de l'espèce compte tenu de l'importance de la chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales dans leur culture.¹⁰

¹⁰ Document de consultation, Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, printemps 2022. ISBN (version PDF) : 978-2-550-91441-9, p. 11.

Le fondement même de l'économie forestière au Québec est basé sur une injustice qui a généré tant de souffrances. Selon ce que nous savons aujourd'hui, si nous désirons être des humains dignes de ce nom, il est nécessaire de rebâtir une économie empreinte de bienveillance envers tous les citoyens. Il est crucial que nous le fassions ensemble avec une profonde considération pour les personnes et les peuples autochtones, dans une intention sincère de réconciliation, de respect, d'écoute et de considération.

De l'avis du Collectif, l'économie de régénération et de réconciliation se doit d'être considérée comme prioritaire dans l'élaboration de la stratégie pour le caribou.

Des industries (notamment celles du pétrole et du gaz) ont été financièrement compensées pour mettre un terme à des projets d'exploration et des projets pilotes d'exploitation des minces réserves d'hydrocarbures du sous-sol québécois¹¹. Dans le même ordre d'idées, il nous semble tout aussi important et logique, sinon plus, que le MFFP obtienne les fonds récurrents nécessaires pour protéger et restaurer les habitats des caribous, puisque ces forêts ont déjà tant contribué aux économies régionales depuis plus d'un siècle et demi. Aux yeux du Collectif, il s'agit d'un juste équilibre à préserver dans l'administration des fonds publics et à viser entre l'étendue des mesures de protection à implanter et les conséquences socio-économiques qui en découlent.

Remarques

Le Collectif tient à informer les commissaires qu'il n'est pas à l'aise avec certaines décisions ayant une incidence sur les habitats propices au caribou qui ont été prises avant la mise en place d'une stratégie à long terme, notamment les suivantes :

- Trois massifs forestiers de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont vu retirer leur statut de conservation en 2019 alors qu'ils faisaient l'objet d'une protection administrative interdisant la récolte industrielle de bois pour la protection du caribou forestier;
- Une agglomération de coupes en altitude (au-delà de 500 m) dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été annoncée récemment dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2022-2023, alors que plusieurs de ces coupes sont envisagées près de l'habitat essentiel du caribou montagnard.

¹¹ *Junex Signs an Agreement with the Government of Quebec Regarding the Anticosti Permits*, 28 juillet 2017, <https://finance.yahoo.com/news/junex-signs-agreement-government-quebec-124153820.html>

Recommandations suggérées

Le Collectif suggère à la commission que les recommandations suivantes soient faites au Ministre :

1. Le MFFP devrait accepter le projet d'aire protégée soumis par les Innus de Pessamit pour que le gouvernement l'autorise dans les plus brefs délais, afin d'éviter que la population de caribous du Pipmuacan subisse le même sort que celles de Val-d'Or et de Charlevoix.
2. Comme le stipule le document de consultation de la commission (si ce n'est déjà fait), le MFFP devrait rencontrer les Premières Nations occupant les territoires où le caribou est endémique afin de déterminer leur intérêt et leur volonté à établir un partenariat avec ses experts. Cette collaboration viserait non seulement à élaborer, mais aussi à mettre en œuvre une stratégie pour préserver, et à long terme rétablir, le caribou dans les territoires de son aire connue de répartition. Les Premières Nations pourraient tenir un rôle actif dans la gestion et la surveillance de l'espèce, et il serait possible de mettre aussi à contribution la participation de certaines nations au programme canadien des gardiens autochtones de la terre (fonds fédéraux disponibles). Une telle stratégie serait adaptée à toutes les parties prenantes dans le même but d'assurer la protection du caribou et son remplacement naturel à long terme¹².
3. Dans le cas des populations de Val-d'Or et de Charlevoix déjà en enclos, le MFFP devrait rencontrer les Premières Nations et les conseils de bande visés afin de déterminer leur intérêt et leur volonté à établir un partenariat avec ses experts dans le but de concevoir et de mettre en œuvre un protocole à long terme de soins animaliers à prodiguer, incluant le contrôle de la prédation dans les aires de fréquentation à proximité des enclos (une occasion de mettre en place l'économie de régénération et de réconciliation).
4. Pour les mêmes hardes de Val-d'Or et de Charlevoix, une fois leur taux de remplacement assuré en enclos, le MFFP devrait élaborer, de concert avec ses spécialistes ainsi qu'avec les conseils de bande et leurs délégués, une stratégie de réintroduction graduelle des individus afin de leur réapprendre à vivre et à se remplacer en milieu naturel de manière pérenne (une occasion de mettre en place l'économie de régénération et de réconciliation).
5. Le MFFP devrait allouer des budgets régionaux à la création de coopératives locales (d'initiative allochtone, autochtone ou mixte), d'organismes sans but lucratif ou d'autres organisations au sein des territoires où le caribou est ou était endémique, dans le but de rétablir les habitats fortement perturbés pour le retour de l'espèce, et d'appuyer le démarrage d'entreprises locales de transformation du bois, de récolte de produits forestiers non ligneux et d'activités forestières récréatives ou culturelles (économie de régénération et de réconciliation).

¹² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/gardiens-autochtones-projet-pilote.html>

Les aires protégées et de conservation autochtones. Consulté le 14 avril 2022, www.gardienspoulaterre.ca/les-aires-protégees

6. Les connaissances consensuelles des spécialistes internes et contractuels en biologie du MFFP, de concert avec l'expertise des autochtones connaisseurs de l'état d'une population donnée, devraient faire figure d'autorité dans le processus décisionnel d'ajouter ou de soustraire aux possibilités forestières des territoires propices à l'habitat du caribou pour les 11 hardes vivant toujours en milieu naturel.
7. Dans un scénario comme dans l'autre, la planification stratégique régionale est la même pour le caribou montagnard, et l'aménagement forestier de son aire de répartition se fera dans un contexte de zone d'habitat en restauration. Par conséquent, le calcul annuel du pourcentage de perturbation du territoire devrait être fait par les experts ministériels et externes, de concert avec les représentants des communautés locales et autochtones, selon leur intérêt à participer, afin de rendre le processus le plus transparent possible.
8. Dans la même optique de transparence des mesures de gestion animale à élaborer puis à implanter avant, pendant et après le retour périodique en nature des caribous montagnards allaitants et de leur faon, le MFFP devrait faire en sorte que le partage des connaissances entre les experts biologistes internes et externes soit optimisé, afin de réduire le risque d'échec et de tenir la communauté locale régulièrement informée de la situation.

Demande aux commissaires

Compte tenu de la couverture médiatique actuelle quant à l'absence de proposition pour consulter les Premières Nations, nous demandons que l'information sur les droits et intérêts des autochtones fournie au chapitre 3.2 de l'état de la situation du document de consultation soit mise en pratique.

La commission a le devoir de solliciter une rencontre avec les Premières Nations dans chacune des régions où elle siège, au même titre qu'avec les autres parties prenantes, et nous lui en serions reconnaissants.

Nous avons suggéré des recommandations que nous estimons constructives dans le contexte d'une économie de régénération et de réconciliation, qui nous semble aussi importante qu'une économie de services.

Le statut indépendant de la commission exige que vous preniez en compte la situation de réconciliation dans l'ensemble de vos réflexions et des recommandations que vous ferez au Ministre.

Remerciements

Nous vous remercions de nous avoir offert l'occasion de présenter ce mémoire.